



Dépôt de plainte pour controle technique non valide

Par **Murat**, le **15/09/2011** à **17:42**

Bonjour, peut on déposer plainte contre une personne circulant sur la voie publique avec un véhicule dont le contrôle technique n'est plus valide depuis plus d'un an, qui roule avec des pneus lisses, un feu cassé à l'arrière, et qui plus est avec mon fils de quatre ans et demi dans le dit véhicule, cette personne étant mon ex-conjointe, j'angoisse, j'ai prévenu la gendarmerie ainsi que son assureur mais sans succès, je ne sais plus quoi faire, aidez-moi, merci

Par **mimi493**, le **15/09/2011** à **20:03**

Qu'a répondu la gendarmerie ?

Par **Murat**, le **16/09/2011** à **03:12**

rien du tout, j'ai fait une déposition pour d'autres faits commis par mon ex, on a cité les derniers faits dans la dite déposition, cela remonte à plus d'une semaine, et mon ex circule toujours avec son véhicule et avec mon fils et toujours sans contrôle technique et avec des pneus lisses, et sans même se cacher, j'ai vraiment la trouille, on pourrait presque assimiler tout ceci à de la non-assistance à personne en danger au vu du nombre de personnes qui se trouvent être au courant de la situation, je ne sais plus quoi faire, merci d'avance pour tous les conseils que vous pourrez me donner